

nière à rapporter plus de 4 p. 100 sur la place? En outre, à mesure qu'approche l'échéance, ces titres, après avoir atteint le maximum de leur valeur, diminuent de prix, bien qu'ils soient libres d'impôts. Mon honorable ami doit le comprendre: tout financier pondéré s'en rend compte. Traitons cette question en hommes chargés d'une responsabilité solennelle. Nous devons rembourser deux milliards dans les neuf ou dix prochaines années. Comme le taux de l'intérêt peut baisser, nous avons un problème ardu à résoudre. Le marché monétaire nous est ouvert et les financiers nous disent que le temps est propice; le loyer des capitaux est plus bas que jamais auparavant ou qu'il ne le sera sans doute à l'avenir et les titres de premier ordre sont en grande demande. Néanmoins, mon honorable ami ne résout le problème qu'en inscrivant au Feuilleton un projet de résolution ayant pour objet de lui accorder le pouvoir d'emprunter un demi-milliard de dollars. Voilà quelle est sa méthode de conversion. Il n'est pas étonnant que mon honorable ami me regarde; avant que la situation fût exposée sous ce jour, il ne la croyait pas si désastreuse.

Poursuivons. L'abolition ou le maintien de l'impôt sur le revenu dépend de l'habileté qu'on apportera dans la conversion de la dette. Nous devons rembourser, dans neuf ou dix ans, pour deux milliards d'obligations; et on peut obtenir de l'argent à 4 p. 100; ainsi se présente la plus merveilleuse occasion qu'ait jamais eue un ministre des Finances canadien.

Pour saisir cette occasion, il faut du courage, de l'habileté, de la dextérité et des connaissances; il faut consentir à consacrer quelque temps à l'étude du problème. Il y faut plus de réflexion sur l'économie politique et moins d'inclination à la prodigalité; il faut examiner plutôt la façon de se procurer de l'argent que la manière de le dépenser. Il est nécessaire de se rendre compte des éléments qui modifient dans le monde entier le loyer des capitaux. Le Gouvernement est-il soucieux de consacrer pareille attention à ce problème? L'a-t-il fait? J'invite les membres du ministère à réfléchir là-dessus. La réduction graduelle de l'impôt sur le revenu déplaît à certains honorables représentants; à leurs yeux c'est un expédient imaginé par les richards pour se soustraire à l'obligation de payer leur juste part des frais de l'Etat. Voilà l'attitude de certains honorables membres; une attitude que je comprends. L'an dernier, j'ai exprimé ma conviction que le mode le plus équitable de fiscalité se trouve dans la perception d'une taxe sur le chiffre d'affaires. Je n'ai pas changé d'avis: selon moi, il faudrait percevoir tous

[L'hon. M. Bennett.]

les mois un impôt sur le chiffre d'affaires. Voyez la situation aujourd'hui: combien de gens évitent l'impôt pour la simple raison qu'ils ne sont pas solvables au moment de la perception? Combien de gens recevaient en 1925 un revenu de dimensions imposables, mais ne pouvaient pas payer de taxe en 1926? Combien ne pouvaient payer en 1927 l'impôt sur leurs revenus de 1926? Et combien ne pourront pas en 1928 solder l'impôt sur leur revenu de 1927? Je répète que la taxe la plus équitable est une taxe sur le chiffre d'affaires. Le contribuable, en effet, saurait toujours à quoi s'attendre, puisque l'impôt ferait partie des frais mensuels et serait payé tous les mois comme devrait l'être d'ailleurs tout impôt. Quand j'ai traité la question l'année dernière je n'ai pas prétendu à la découverte de cette méthode fiscale; ce n'est pas moi qui l'ai imaginée; d'autres l'ont proposée à la Chambre, et elle est approuvée par des économistes et des financiers éminents. Je prie donc le ministre des Finances d'y prêter une attention sérieuse.

D'aucuns affirment que l'impôt sur le revenu frappe surtout le riche. Mais que se passe-t-il au Canada de nos jours? Les gens trouvent toutes sortes de moyens pour éluder l'impôt, et cela sans enfreindre la loi. Il faut bien se rappeler cette vérité, signalée par la Chambre des lords, qu'on ne saurait éluder une loi tant que l'échappatoire est inhérente à la nature même de cette loi. Tout avocat reconnaît cette vérité: les citoyens restent dans les limites de la loi, c'est tout ce qu'on leur demande. Je suggère à vous, monsieur l'Orateur, et au Gouvernement, qu'il y aurait bien plus de capitaux disponibles pour les entreprises commerciales si le fardeau de l'impôt sur le revenu—la taxe au moins—était de beaucoup moins lourd qu'aujourd'hui. Tout à l'heure je parlerai de la situation qui existe aux Etats-Unis. Le premier ministre a fait observer que la république voisine réduit de plus en plus sa taxe des revenus; ce qui ne manque pas d'exercer une certaine influence sur notre vie nationale. Nous ne pouvons pas maintenir pendant longtemps au Canada un impôt sur le revenu plus élevé que celui de nos voisins. Le gouvernement américain vise à la suppression ultérieure de l'impôt sur le revenu. Chez nous, apparemment, l'intention est de l'établir sur une base permanente. Bon nombre de mes honorables amis dans le coin reculé de la Chambre protestent contre toute diminution de l'impôt sur le revenu, s'imaginant qu'en conséquence le public serait frappé par d'autres taxes. Puis-je assurer à ces honorables représentants que le ton vigoureux